

## **Point d'actualités Coronavirus Pays-Bas (20/03)** **FAM d'après informations SER / CAA de la zone**

- **Contexte général**

Au 19 mars, les Pays-Bas comptent 2460 personnes positives (+ 409 depuis le 18 mars). 76 personnes sont décédées (+18 en un jour). L'âge des personnes décédées se situe entre 63 et 95 ans. Au total, 489 patients sont ou ont été hospitalisés. 35% des cas confirmés se situent dans la province du Brabant septentrional, 13% dans la province de la Hollande méridionale, 12% dans la province du Limbourg. Compte tenu de la limitation du nombre de tests effectués, les cas réels pourraient dépasser les cas enregistrés d'un facteur six. En outre, : ¼ des testés positifs sont du personnel soignant.

Tous les événements et réunions sont annulés jusqu'au 6 avril. D'autres grands événements prévus jusqu'à la mi-mai sont également annulés (Jour du Roi le 27/04 - équivalent de la fête nationale ; Eurovision à Rotterdam, Bloemencorso, ...).

Tous les lieux publics sont fermés. Les écoles et les universités sont fermées. Les personnes exerçant des professions dites "vitales" et « cruciales » peuvent continuer à travailler. Des dispositions spéciales sont prises pour la scolarisation et la garde des enfants des personnes exerçant des professions dites "vitales.(santé, soins et secours) et « cruciale pour le fonctionnement du pays », **cette dernière comprend notamment les commerces, l'industrie et l'agriculture alimentaire.**

L'offre de transports en commun sera fortement réduite à partir de samedi 21/03 (35% de l'offre de sièges sera assurée, maximum 2 trains par heure et par gare, suspension des liaisons express), même si un service minimum est assuré sur l'ensemble du pays.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports personnes. Cependant, le ministère des Affaires étrangères conseille à tous les Néerlandais de ne pas se rendre à l'étranger au cours de la période à venir, à moins que cela ne soit absolument indispensable.

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu. Cependant, dans les grands points de passage du pays, à commencer par le port de Rotterdam, une baisse notable de l'activité, est constatée.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Mardi 17 mars 2020 à 18H45, le gouvernement néerlandais a annoncé l'adoption de mesures économiques exceptionnelles en raison du Coronavirus. Cela concerne les auto-entrepreneurs, les PME, les ETI et les grandes entreprises. Ces mesures économiques exceptionnelles se rajoutent à celles déjà prises par le gouvernement, le jeudi 12 mars 2020.

Le détail de ces mesures est disponible ici :

<https://www.cfci.nl/actualites/n/news/mesures-economiques-et-financieres-adoptees-par-le-gouvernement-neerlandais-en-reponse-a-la-crise-sa.html>

- **Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

Pour les entreprises agricoles et horticoles, des garanties seront apportées par l'Etat pour les emprunts. Le gouvernement a appelé chaque maillon de la chaîne alimentaire à agir raisonnablement dans les négociations de prix, afin que la production primaire ne soit pas frappée de manière disproportionnée par les conséquences de la crise coronavirus.

Le premier ministre s'est déplacé dans un supermarché ce matin.

Mesures dans le secteur de la distribution alimentaire :

- **Distanciation sociale** : les caisses automatiques sont privilégiées et les caisses où une présence physique est assurée ont été équipées d'écrans de protection entre les clients et le personnel. Le personnel a reçu la consigne de ne pas manipuler l'argent liquide directement ;

- **L'organisation de branche du commerce alimentaire, CBL, a en outre publié une lettre ouverte au gouvernement, réclamant les mesures suivantes** : (i) interdiction du paiement en liquide (ii) aménagement de la législation relative au transport, à l'achalandage et à la mise en rayon en dehors des horaires d'ouverture, notamment la nuit et (iii) ouverture des magasins de gros (Sligro, Hanos, ...) aux particuliers. A noter que seule cette dernière mesure a pour l'instant été mise en œuvre.

- **Les services de livraison de courses à domicile semblent dépassés aux Pays-Bas.** Le service de livraison d'Albert Heijn, première chaîne de supermarchés du pays, affiche un planning de livraison plein jusqu'au 1/04 dans certaines villes du pays. Le service PicNic a annoncé l'embauche de nouveaux salariés pour faire face à la demande croissante.

- **Enfin les restaurants rouvrent progressivement** depuis le 17 mars, suite à l'autorisation d'organiser un service de vente à emporter / livraison. Cette décision faisait partie des demandes de KHN (organisation de branche de l'hôtellerie-restauration).

- **S'agissant des plateformes de livraison de repas** (Uber Eats, Thuisbezorgd, Deliveroo, ...), des mesures de distanciation sociale des livreurs ont été annoncées (dépose à la porte, ...). Les plateformes ont en outre enregistré une **forte augmentation des demandes de référencement.**